

Les « trois principes » un concept clé

La pandémie de SIDA représente une réelle urgence planétaire, qui coûte la vie à des milliers de personnes chaque jour et menace des dizaines de millions d'autres individus alors que le VIH continue de se propager autour du monde. La prise de conscience accrue de cette menace s'est accompagnée d'une augmentation du flux des ressources vers les pays à faible et moyen revenus pour prévenir les nouvelles infections, traiter les personnes déjà infectées et atténuer l'impact du SIDA. L'accroissement des ressources et un accroissement correspondant du nombre des acteurs au niveau des pays submergent souvent les efforts nationaux pour coordonner une riposte complète et multisectorielle fondée sur les priorités nationales. Il en résulte des actions verticales et fragmentaires contre le SIDA qui font souvent double emploi et sont rarement durables.

En septembre 2003, la reconnaissance de ce problème a conduit à la tenue d'une réunion, parallèlement à la Conférence internationale sur le SIDA et les MST en Afrique (CISMA), à laquelle ont participé des responsables nationaux africains, des agences multilatérales et bilatérales, des ONG et le secteur privé. Un consensus s'est dégagé autour de trois principes applicables à toutes les parties prenantes de la riposte au SIDA sur le plan national :

- **Un** cadre d'action contre le SIDA, qui offre une base pour la coordination des activités de tous les partenaires.
- **Une** instance nationale de coordination de la lutte contre le SIDA, à représentation large, multisectorielle.
- **Un** système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays.

Après la CISMA, l'ONUSIDA s'est engagé avec ses principaux partenaires donateurs à renforcer la prise de conscience des « trois principes » et l'adhésion à ce concept. Le 25 avril 2004, les participants¹ à une réunion de haut niveau à Washington, DC, ont souscrit aux « trois principes » et rédigé un document d'engagement qui énumérait une série de mesures applicables par les agences bilatérales et multilatérales au niveau pays. Par ailleurs, le document assigne à l'ONUSIDA la tâche de facilitateur et de médiateur parmi les parties prenantes pendant la mise en œuvre des « trois principes », et le rôle de « gardien » de la production de rapports annuels sur les progrès réalisés et les défis émergents en matière d'action concertée contre le SIDA au niveau pays.²

La myriade de situations épidémiologiques, politiques, économiques et sociales dans les pays exclut l'élaboration de modèles ou de normes standardisés pour l'adhésion aux « trois principes ». Néanmoins, chacun de ces trois piliers est bâti sur un ensemble de principes applicables par les autorités nationales et leurs partenaires. Ces principes sont présentés aux pays comme base pour l'optimisation des rôles et des liens dans la lutte contre le VIH et le SIDA.

¹ Afrique du Sud, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malawi, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Secrétariat de l'ONUSIDA, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Banque mondiale, Organisation de Coopération et de Développement économiques, Direction de la Coopération pour le Développement (OCDE/DAC), Réseau international d'organismes d'entraide et de lutte contre le SIDA (ICASO), Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/SIDA (GNP+).

² Les « trois principes » et les documents d'engagement sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de l'ONUSIDA sous <http://www.unaids.org/en/about+unids/what+is+unids/unids+at+country+level/the+three+ones.asp>

Un cadre d'action contre le SIDA

qui offre une base pour la coordination des activités de tous les partenaires

Un cadre d'action commun contre le SIDA constitue l'élément de base de la coordination entre les partenariats et les mécanismes de financement, et du fonctionnement efficace de l'autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA. Un tel cadre exige :

- **Des priorités claires** pour l'affectation des ressources et la transparence, permettant de relier les priorités, les flux de ressources et les issues/les résultats.
- **Des examens conjoints réguliers** et des consultations sur les progrès réalisés qui impliquent tous les partenaires.
- **Un encouragement pour la société civile, le secteur privé et les autres partenaires non gouvernementaux** à jouer un plus grand rôle dans la prestation de services.
- **Un engagement des organismes d'appui extérieurs** à coordonner leurs activités au sein du cadre d'action contre le SIDA en accord avec leurs propres mandats.
- **Des liens avec les cadres de réduction de la pauvreté et de développement**, ainsi que les accords de partenariat pertinents.

Une instance nationale de coordination de la lutte contre le SIDA

à représentation large, multisectorielle

Le rassemblement de tous les partenaires autour d'un cadre d'action commun exige une instance nationale de coordination. La légitimité et l'efficacité d'une telle instance dépend des principes suivants :

- **Un statut juridique et un mandat officiel** reflétant la mobilisation nationale, un large éventail de membres et des directives claires ayant trait à l'autorité et à l'obligation de rendre des comptes.
- **Un rôle clairement défini** pour coordonner l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du cadre national d'action contre le SIDA d'une manière transparente, notamment la coordination des demandes de financement conformément aux priorités nationales établies, tout en laissant la gestion financière et la mise en œuvre à d'autres entités.
- **Un contrôle démocratique** par les organes législatifs, notamment la mise en commun de l'information et la rédaction de rapports à intervalles réguliers.
- **Un engagement en faveur d'une riposte nationale complète au SIDA** qui encourage la pleine participation de la société civile, des groupes religieux, du secteur privé, des personnes vivant avec le VIH et autres secteurs non gouvernementaux, et reconnaît les mandats et contributions des mécanismes de partenariat et de financement.
- **L'acceptation et le respect par tous les partenaires** du cadre national d'action contre le SIDA et du rôle de direction de l'instance nationale de coordination de la lutte contre le SIDA comme base pour la coopération, qui renforcera leurs efforts au lieu de les entraver.
- **L'établissement d'un forum national de partenariat à représentation large**, qui relie les fonctions de politique et d'encadrement de l'instance nationale de coordination de la lutte contre le SIDA et la mise en œuvre effective du cadre d'action contre le SIDA.

Un cadre de suivi et d'évaluation

L'absence de cadre opérationnel commun de suivi et d'évaluation dans la plupart des pays a entravé les efforts visant à maximiser les compétences existantes dans les domaines de l'assurance de la qualité, du contrôle national et de l'adaptation éclairée des politiques. De ce fait, les pays et les organismes qui les soutiennent peuvent mal interpréter les priorités nationales. Les principes destinés à renforcer les cadres nationaux de suivi et d'évaluation sont notamment les suivants :

- **Un alignement au niveau mondial des besoins en matière de suivi et d'évaluation** autour des indicateurs liés à la Déclaration d'engagement des Nations Unies sur le VIH/SIDA et d'autres éléments de base ayant trait au fonctionnement et à l'obligation de rendre des comptes.
- **Un accord parmi les parties prenantes pour un système de base de suivi et d'évaluation sur le plan national** qui fournit des données de haute qualité pour l'analyse de la performance des pays conformément au cadre national d'action contre le SIDA.
- **Un investissement national et externe** dans le développement des compétences humaines et de l'infrastructure essentielles pour répondre aux besoins nationaux en matière de suivi et d'évaluation.